

**AVIS D'IMPÔT 2016**

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M VAN DE CASTEELE  
CHARLES-ERIC  
- BAT -  
101 RUE DE LOURMEL  
75015 PARIS

**Vos références**

Numéro fiscal : 05 70 209 989 419 C  
Référence de l'avis : 16 75 5943158 93  
Numéro de contrat de prélèvement : M3 75 0197403 08  
RUM\* : FR46ZZZ005002M375019740308  
Numéro de propriétaire : 115 V07528 G

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 4121 MDWGJD  
M VAN DE CASTEELE CHARLES-ERIC M

PROP/INDIVIS 11341 MDWGJC  
MME ABIDA MOUNIA-DANA MARIE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 07/09/2016  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2016

\* Référence Unique de Mandat

**Votre situation**

**MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 148,00 €**

**Détail du montant restant à prélever**

Montant de vos taxes foncières 692,00 €

Acomptes mensuels versés 544,00 €

75045

Compte à débiter :  
FR76 3000 3032 9100 0505 9979 543  
M VAN DE CASTEELE  
SG PARIS BRETEUIL

Prochaines échéances 2016 :  
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de  
paiement fixée au 17/10/2016

15 SEPTEMBRE	2016	68,00 €
17 OCTOBRE	2016	68,00 €
15 NOVEMBRE	2016	12,00 €

**AVIS D'ÉCHÉANCES 2017**

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2017 au titre des taxes foncières seront les suivants :

16 JANVIER	2017	69,00 €	15 JUIN	2017	69,00 €
15 FEVRIER	2017	69,00 €	17 JUILLET	2017	69,00 €
15 MARS	2017	69,00 €	16 AOUT	2017	69,00 €
18 AVRIL	2017	69,00 €	15 SEPTEMBRE	2017	69,00 €
15 MAI	2017	69,00 €	16 OCTOBRE	2017	69,00 €

## Vos démarches

- ➔ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ➔ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr**
- ➔ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 034\* - Courriel : cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr  
- Courriel : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2  
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*.  
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ➔ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace Particulier) :  
Pour obtenir des réponses plus détaillées :  
• sur le paiement de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PARIS 15E JAVEL  
13 RUE DU GENERAL BEURET - 75712 PARIS CEDEX 15  
Tél : 01 77 48 07 13 Courriel : sip.paris-15e-javel@dgfip.finances.gouv.fr  
• sur le montant de votre impôt :  
CENTRE DES IMPOTS FONCIER PARIS OUEST - SECTEUR FONCIER 3EME SECTEUR  
6 RUE PAGANINI - 75972 PARIS CEDEX 20  
Tél : 01 44 64 50 00 Courriel : cdif.paris-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

\*(Service 0,06 € / min + prix appel)

### TAXES FONCIÈRES 2016 – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 75 PARIS

Commune : 115 D PARIS 15

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2015	8,37 %	%	%	5,13 %	0,649 %	6,21 %	%	
	Taux 2016	8,37 %	%	%	5,13 %	0,652 %	6,21 %	%	
	Adresse	101 RUE DE LOURMEL							
	Base	3254			3254	3254	3254		
	Cotisation	272			167	20	202		661
	Adresse								
	Base								
Cotisation									
Cotisations 2015	270				165	21	200		
2016	272				167	20	202		
Variation en % ④	+0,74 %	%	%	%	+1,21 %	-4,76 %	+1,00 %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
Cotisations 2015									
2016									
Variation en % ④	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
Suite à la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la part intercommunale de taxes foncières est désormais perçue par la commune. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 6 € et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 7 € Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la Région Ile-de-France s'élève à 161 370 387 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦			31
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑧			
						Dégrèvement JA « état » ⑨			
						Dégrèvement JA « Collectivité » ⑩			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>692</b>